



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DU GERS



Reliquats azotés dans le sol au 15 janvier 2010

ARVALIS
Institut du végétal



Ces valeurs de reliquats au 15 janvier peuvent être utilisées pour calculer votre 1^{er} apport d'azote sur céréales d'hiver. Dans le prochain numéro, seront publiés les reliquats au 15 février, à utiliser dans vos plans prévisionnels de fumure (PPF).

Des semis précoces dans l'ensemble

L'automne 2009 a été marqué par un mois d'octobre chaud et sec, avec des précipitations inférieures de 50 % par rapport aux normales saisonnières. Deux épisodes de pluie, vers les 10 et 20 octobre, ont tout de même donné des conditions

Le stade 3 feuilles a été atteint dès le début décembre sur de nombreuses parcelles. Arvalis envisage, en s'appuyant sur des moyennes de températures observées, l'atteinte du stade «épi 1 cm» tout au long de février pour le blé



Céréales 2009-2010 : un développement précoce, mais pas forcément la nécessité d'un premier apport dès le mois de janvier.

favorables au semis. Au 30 octobre, environ 80 % des surfaces en céréales d'hiver étaient semées dans le département.

Après ces semis plutôt précoces, la douceur et les précipitations de novembre ont favorisé le développement des plantules.

dur, et entre fin février et début mars pour le blé tendre. L'arrivée de ce stade sera surtout conditionnée par les sommes de température réelle. Si elles sont supérieures à la moyenne, ce stade arrivera plus tôt, si elles sont inférieures, il arrivera plus tard.

Un niveau de reliquats élevé au 15 janvier

Afin que vous puissiez estimer au mieux la dose de votre 1^{er} apport d'azote, la Chambre d'Agriculture propose un tableau de reliquats au 15 janvier. La pluviométrie retenue est 200 mm (station d'Auch, du 1^{er} octobre au 10 janvier).

Nous rappelons que **pour les PPF, le niveau de reliquats azotés du sol doit être pris en compte au stade «épi 1 cm»**. Ce tableau sera publié dans la Volonté Paysanne du 19 février.

Le tableau ci-contre montre les valeurs de reliquats calculés au 15 janvier.

Si les reliquats sont supérieurs à 60 unités, il n'est pas nécessaire

de rapporter de l'azote. Dans le cas contraire, il conviendra d'apporter la dose : **60U – valeur des reliquats.**

On peut constater que les parcelles avec précédent tournesol ayant fait un bon rendement avec peu d'azote ont besoin d'un apport en janvier. Il en va de même pour les précédents sorgho, et les précédents maïs sur sol argileux superficiels.

Dans les autres situations, on pourra attendre la période encadrant le stade «épi 1 cm» pour réaliser le premier apport. De plus, un apport précoce non nécessaire est préjudiciable à la plante en terme d'augmentation de nombre de talle, de maladies ou de verse.

Les reliquats azotés au 15 janvier 2010 (unités/ha)

Comment utiliser ce tableau ?

- 1- Choisissez en colonne le type de sol de votre parcelle en fonction de sa nature et de sa profondeur.
- 2- Croisez avec la ligne correspondant à la culture précédente et au rendement de ce précédent.
- 3- La case obtenue propose une fourchette de valeurs ; le niveau d'azote apporté au précédent (faible ou fort) vous oriente vers la valeur basse ou haute de cette fourchette.

Type de sol			Argilo calcaire		Limoneux type 'boulbène'	
Caractéristiques du précédent			profonds > à 60 cm	superficiels < à 60 cm	profonds > à 60 cm	superficiels < à 60 cm
Précédents	Rendement du précédent en qx/ha	Azote apporté au précédent en U/ha				
Tournesol	18	0 - 40	55 - 95	30 - 50	50 - 85	25 - 40
	23	0 - 40	35 - 75	20 - 40	35 - 65	15 - 35
	28	0 - 60	15 - 75	10 - 40	15 - 65	10 - 35
Maïs	45	60 - 100	75 - 110	40 - 60	65 - 100	35 - 50
	70	80 - 160	35 - 110	20 - 60	30 - 100	15 - 50
	90	140 - 200	45 - 100	25 - 55	40 - 90	20 - 45
Sorgho	110	160 - 220	15 - 70	10 - 40	15 - 65	5 - 30
	50	50 - 100	20 - 65	10 - 35	15 - 60	10 - 30
Colza	80	130 - 180	5 - 50	5 - 30	5 - 45	5 - 25
	25	120 - 160	95 - 135	50 - 70	85 - 120	45 - 60
Pois	30	140 - 200	85 - 145	45 - 75	75 - 130	40 - 65
	35	160 - 220	75 - 135	40 - 70	70 - 120	35 - 60
Soja - Féveroles - Lupin		0	65	35	60	30
Blé tendre		0	90	50	80	40
Blé dur	50	80 - 160	50 - 125	25 - 65	45 - 110	20 - 55
	65	120 - 180	40 - 95	20 - 50	35 - 90	20 - 45
	80	150 - 200	25 - 70	10 - 40	20 - 65	10 - 30
Orge	40	120 - 180	100 - 160	55 - 85	90 - 145	45 - 70
	50	140 - 200	85 - 145	45 - 75	75 - 130	40 - 65
	60	160 - 230	70 - 135	40 - 75	65 - 125	30 - 60
Prairies - Couvert végétal - Jachère	50	80 - 130	80 - 130	45 - 70	75 - 115	35 - 60
	60	110 - 150	85 - 125	45 - 65	75 - 110	40 - 55
	70	130 - 180	80 - 130	45 - 70	75 - 115	35 - 60
Prairies - Couvert végétal - Jachère			Prendre en compte l'effet prairie - calcul spécifique			

Dérogation pour apporter de l'azote avant le 15/01

La dérogation permettant d'apporter de l'azote avant le 15 janvier a été signée par la Préfecture du Gers le 18 décembre dernier.

Nous rappelons que cette dérogation est liée au respect de certaines règles :

- **stade 3 feuilles** atteint sur au moins **50 %** de la parcelle,
 - **moins de 60 unités de reliquats** sur la parcelle
 - la dose apportée est égale à 60 unités moins valeurs des reliquats, avec une dose **plafonnée à 40 unités**.
- Afin d'évaluer l'intérêt d'un tel apport, **se rapprocher de son technicien de culture.**

Reliquats, ce qui va changer en 2010

Le 4^{ème} programme de la Directive Nitrates impose aux agriculteurs exploitant des parcelles en Zone Vulnérable de se référer à des valeurs d'analyse de sol pour définir la valeur de reliquat utilisée dans les PPF.

Pour répondre à cette nouvelle exigence, dans la **Volonté Paysanne du 19 février**, la **Chambre d'Agriculture publiera le tableau habituel, ainsi que les valeurs de reliquats mesurés par analyses pratiquées sur un réseau régional de parcelles.**

Vous disposerez ainsi de données complémentaires qui amélioreront la précision de la valeur de reliquats prise en compte dans vos plans prévisionnels de fumure.

Renseignements :

- **Chambre d'Agriculture du Gers** - Pôle Agronomie Environnement au 05 62 61 77 13

- **Arvalis - Institut du Végétal** - S. Gendre au 05 62 61 77 36